



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090031

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 3367
N/REF : 7/09/2025 0H17 C:022679 I:00368
V/REF : Contrat N°003367 du 01/08/1997

SDC 'Le Plein Ciel'
C/O COGERIM-NEYRET
12 PLACE MARECHAL JOFFRE
69230 SAINT GENIS LAVAL

IMMEUBLE : PLEIN CIEL TOUR 13
13 RUE GERARD PHILIPPE
20, RUE LOUIS PERGAUD
69500 BRON

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N20 LOUIS PERGAUD - PARKING EN SOUS-SOL/GARAGES-POMPE DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. P. LEVITRE

ENTRETIEN D'UNE POMPE DE RELEVAGE SEMISOM 435 M

PROLYAC procédera 4 fois l'an aux opérations suivantes :
- Vérification du bon fonctionnement du moteur
- Vérification de l'armoire de commande électrique
- Contrôle visuel de l'état de(s) crépine(s)
- Contrôle du bon fonctionnement de(s) flotteur(s)
- Nettoyage de la cuve de réception des eaux résiduelles

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de dernière révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 335,86



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 15 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.